



Recour en cassation pour une affaire de violence en réunion

Par **ANAPPI**, le **30/04/2011** à **09:44**

Bonjour, rnj'ai été condamné par la cour d'appel de paris a 1 moi avec surci et a une indemnité a déterminer lors d'une prochaine audience à l'issu d'une expertise medicale + les ij de 5000€,rnpour avoir séparé ma cousine qui se battait avec une autre fille, pour se faire j'ai attrapé l'autre fille par les cheveux et l'ai maintenu au sol a genoux car elle refusait de se calmer et me donnait des coups, il faut savoir qu'elles s'étaient déjà bien battu avant mon arrivé, que ma cousine reconait devant audience l'avoir violament tapé !!cette fille était accompagné de deux autres filles qui lui ont indiqué le domicile de ma cousine, les 4 filles étant mineur au moment des faits, je suis la seul a trinquer, les deux autres filles n'ont même pas ete entendu par la police lors de l'enquete!! pourtant principal témoins!! car la victime ayant optenue 9 JOURS d'itt a fait de fausse déclaration en prétendant que je l'ai maintenu au sol afin que ma cousine la tape, je n'ai pas de casier, une vie normal, et ai le sentiment d'etre injustement condamné, qu'elle son mes chances en cassation? y a t'il un avocat conpetant specifiquernnb: la victime souffre de saignements d'oreille dés qu'elle est contrallier, elle essay de faire passer cela comme une séquelle a la bagare